

Procès-verbal du Conseil d'administration Séance du 25 mars 2008

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. FRANCOIS, M. GILLET, M. GIRON, M. REY, Mlle VAILLANT.

Le Président ouvre la séance à 9 H 30.

Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil pour cette première réunion après les élections. C'est le premier acte de la mise en place de la loi LRU qui sera suivi d'un certain nombre d'autres démarches.

Le nouveau conseil, même dans une configuration réduite par rapport à l'ancien, traduit l'extrême diversité des catégories et des structures représentées. Cela montre que l'exercice démocratique fonctionne totalement. Toutes les sensibilités sont représentées et chacun aura à cœur d'exercer son mandat de la meilleure manière possible pour la défense des intérêts et la bonne marche de notre université.

Il explique l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui en citant l'article 43 de la loi qui prévoit que le Président propose aux membres du conseil la liste des personnalités extérieures.

Le Président indique qu'il a souhaité une liste équilibrée à l'intérieur des impératifs imposés par la loi elle-même : l'obligation de donner un siège au Conseil Régional, le choix d'une autre collectivité et l'obligation d'avoir des représentants du monde socio-économique.

Dans un souci d'équilibre, il a proposé que la deuxième collectivité soit la Mairie de Bordeaux. C'est la raison pour laquelle il fallait attendre le résultat des élections municipales pour pouvoir faire ce choix de la deuxième collectivité.

Les six autres membres prévus peuvent être classés en deux catégories : de nouvelles personnalités et des personnalités déjà connues qui ont accompagné l'université dans le passé au sein de ses différentes instances.

Dans le premier groupe, celui des nouvelles personnalités, le Président propose les choix suivants :

- **M. Luc PABOEUF** : c'est le Président du Conseil Economique et Social Régional. Il a une grande expérience de la vie sociale et professionnelle et a exercé notamment en tant que responsable

syndical. Il a une vision humaniste des problèmes et il reconnaît l'importance des sciences humaines et sociales dans la bonne marche de la société et de l'économie.

- **M. Jacques DELMOLY** : c'est un juriste de formation, bordelais d'origine, qui exerce depuis de nombreuses années au sein de la Commission européenne en tant que conseiller juridique responsable des affaires culturelles. C'est un spécialiste du débat sur le multilinguisme ; il fut responsable du programme européen MEDIA et du service des affaires culturelles. Il a apporté une aide précieuse dans la présentation du dossier de la Maison internationale des langues et cultures.
- **M. Didier CASTEX** : il exerce les fonctions de directeur des ressources et des relations humaines au sein de l'entreprise THALES et pour tout le bassin du Sud-Ouest. Il pourra apporter, outre son réseau de responsables des ressources humaines, de précieux conseils pour la réflexion sur les débouchés de nos étudiants.

Dans le deuxième groupe, celui des anciennes personnalités, le Président propose :

- **M. Alain CHUPIN** : conseiller de formation professionnelle ayant exercé des activités syndicales au sein des petites et moyennes entreprises, il a siégé au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, dans la précédente mandature, après avoir auparavant siégé au Conseil d'Administration.
- **M. Jean-Claude SIRE** : journaliste, membre depuis plusieurs années du Conseil d'Administration, il a contribué, par sa présence active, au bon fonctionnement de notre université.
- **M. Gérard BOULANGER** : avocat à la cour de Bordeaux, membre depuis plusieurs années du Conseil d'Administration de l'université, il a, chaque fois que cela lui a été possible, participé aux nombreux débats de notre université.

Le Président indique également que le Conseil Régional a désigné, pour le représenter, **M. Jean-Marc ORGOGOZO**, professeur de médecine, vice-président du Conseil Régional, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. La Mairie de Bordeaux a choisi, pour la représenter au sein de notre conseil, **M. Josy REIFFERS**, professeur de médecine, ancien Président de l'université de Bordeaux 2 et actuel directeur de l'institut Bergognié.

Le Président souligne que la liste qu'il propose s'appuie sur un principe d'équilibre simple : équilibre entre les sensibilités politiques et idéologiques, équilibre entre les nouveaux membres et les membres plus anciens. Tous ces membres ont en commun une bonne connaissance des problèmes liés aux sciences humaines et sociales et une certaine bienveillance à l'égard de ces disciplines. Tous ces membres ont également fait part de leur désir d'assurer une présence effective au sein du conseil le plus souvent possible.

M. BAUDORRE indique qu'il s'agit effectivement d'une liste équilibrée. Il est toujours difficile de trouver des personnes qualifiées et qui en même temps pourront s'investir au sein du conseil. On peut toujours avoir des inquiétudes sur leur participation. D'autres noms auraient pu être cités mais dans le cadre du processus dans lequel est engagée notre université, il est important à ce stade de poursuivre la mise en place des institutions.

M. GILLET fait remarquer que la liste ne comprend que des hommes.

Le Président en convient et rappelle qu'il a essayé de faire au mieux.

M. BRUN fait une déclaration au nom de la liste P.A.R (cf annexe).

M. POLI se demande s'il n'aurait pas été plus utile à l'université de choisir un directeur des ressources humaines dans le secteur tertiaire.

Le Président indique que l'entreprise THALES est représentée au sein du Conseil d'Administration du PRES et, qu'à cette occasion, il a eu des contacts importants avec M. CASTEX. Il a pu ainsi constater tout l'intérêt que cette entreprise portait aux filières de formation sciences humaines et sociales. D'autre part, M. CASTEX fera bénéficier notre université du réseau de l'ensemble des directeurs de ressources humaines des entreprises de la région.

Le Président soumet au vote des membres du conseil la liste des huit personnalités extérieures.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le Conseil d'Administration de l'université approuve par 21 voix pour et 2 voix contre la liste des personnalités extérieures proposée par le Président de l'université.

Le Président indique que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 07 avril à 16 h 00. Il y aura un seul point à l'ordre du jour : la délibération sur le maintien en exercice du Président.

Le Président clôt la séance à 10 H15.

Le Président,

SINGARAVÉLOU

Monsieur le Président, à la lecture de la liste que vous proposez à la validation du Conseil d'Administration comme l'exige l'article 43 de la loi LRU du 11 août dernier, nous avons envie de dire « Enfin ! ».

En effet, cela fait aujourd'hui cinq semaines, jour pour jour, que les élections aux trois conseils ont eu lieu. Cinq semaines durant lesquelles il vous aurait été possible de présenter une liste de personnalités extérieures. Car, comme chaque élu peut le constater, nous n'avons pas à désigner les représentants des collectivités territoriales et il eût été aisé de nous présenter au début du mois de mars cette même liste dont, on peut le constater aisément, le renouvellement n'est que partiel par rapport aux membres extérieurs qui composaient le précédent ÇA, à charge ensuite pour la mairie de Bordeaux que vous avez choisie comme collectivité territoriale supplémentaire de nommer son mandant. Nous ne pensons pas qu'attendre le résultat des élections municipales était nécessaire. Vous avez au cours de rencontres avec notre groupe (notamment le 22 février) évoqué des pistes, dont on se rend compte, à la lecture des noms proposés, qu'elles étaient pour ainsi dire définitives et il eût été alors largement possible d'avancer la date de notre réunion. Nous aurions gagné quinze jours ou trois semaines ce qui, compte tenu des échéances qui nous attendent (je pense à l'approbation du compte financier), n'aurait pas été inutile.

Nous avons été également gênés par la manière dont vous avez constitué cette liste. Après les élections du 19 février dernier, et compte tenu du résultat qui s'en - est dégagé avec une majorité en notre faveur supérieure à 57 % tous collèges enseignants confondus, nous aurions pu espérer être consultés sur sa composition. Pourtant, et conformément à ce qu'a été la politique menée par l'équipe présidentielle sortante durant ces dernières années, les choix que vous avez opérés sont strictement personnels. Nous sommes venus vous voir en équipe, à votre demande, le 11 mars dernier pour évoquer la situation née du plan communément appelé « pôles d'excellence ». C'est à cette occasion que nous vous avons suggéré une liste de quatre personnalités, dont certaines se trouvent sur cette liste aujourd'hui, mais dont nous ne pouvons dire si elles figuraient déjà sur votre propre liste ou si nous vous les avons inspirées. C'est cette méthode de gouvernance contre laquelle nous nous sommes élevés lors de la dernière campagne électorale qui nous pose un réel problème. Cette méthode qui se réduit à des rapports individuels, nous pensons que les électeurs des deux collèges enseignants l'ont condamnée puisque sa dénonciation a été au centre de notre critique du mode de fonctionnement de l'équipe en place et est au cœur de notre projet pour une nouvelle gouvernance.

Cela dit, quelle est notre position ? Il est certain que nous n'aurions pas fait tous les mêmes choix que vous. Certain aussi, nous l'avons dit, que nous regrettons de ne pas avoir été davantage associés à la composition de cette liste qui résulte surtout de votre volonté. À cette logique individuelle, nous opposerons néanmoins celle de la fidélité à nos engagements. Nous ne souhaitons pas bloquer le fonctionnement de notre université.

C'est pour cela que nous voterons pour la liste que vous nous présentez. Certes parce que nous retrouvons deux des noms que nous vous avons suggérés. Mais aussi et surtout parce que, nous insistons, nous ne souhaitons pas bloquer le fonctionnement de notre université. Des échéances rapprochées s'imposent à nous, que ce soit le compte financier ou, concernant tout à la fois notre université et le PRES, le dépôt d'un projet crédible pour les pôles d'excellence. Nous devons sortir de cette trop longue période de latence que les personnels enseignants et IATOS vivent très mal et assurer rapidement la transition respectant la démocratie voulue pour Bordeaux 3 par les électeurs. Que le processus qu'impliquait l'application de la loi LRU suive son cours le plus vite possible. C'est donc la responsabilité dont nous sommes investis en vertu du vote de nos électeurs et du fonctionnement des institutions universitaires qui dicte le vote positif qui sera celui des sept membres de la liste PAR dont je suis ici le porte-parole.

